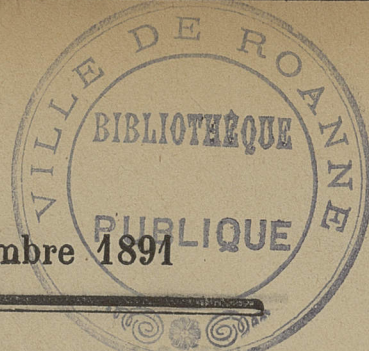




ABONNEMENTS :

Loire et Départements limitrophes
Six Mois 2 fr. 50
UN AN 5 —

Autres Départements :

Six Mois 3 fr. —
UN AN 6 —

Les Abonnements doivent être adressés aux Bureaux du Journal.

INSERTIONS :

ANNONCES, la ligne . . . 25 cent.
RÉCLAMES, — . . . 35 —
FAITS DIVERS, — . . . 80 —

Elles sont reçues :

à ROANNE, à l'Imprimerie Forézienne;
à LYON, Agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, Agce Havas, 8, p. de la Bourse.

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Gérant

PLACE DE LA LOIRE

ROANNE

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

SOMMAIRE. — Les votes de M. Audiffred. — Le Corbillard 354. — Semaine politique. — La Condition de la rue de la Côte. — L'Union ne comprend pas. — Lettre Parlementaire. — Échos. — Victorieuse défaite. — La vie politique. — Chronique Parisienne. — Commerce extérieur. — La Vérité S. V. P. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Chronique Locale. — Les Retraites ouvrières. — Jurisprudence vélocipédique. — Chronique Départementale. — Une question de Cabinets. — Faillites. — Etat-civil.

Les votes de M. Audiffred

Interpellation de M. Basly. — M. Audiffred a voté contre l'ordre du jour de M. Clémenceau invitant le gouvernement à mettre les deux parties en présence et pour l'ordre du jour de M. Siegfried qui approuve la déclaration du gouvernement d'être dans l'impossibilité d'intervenir.

Où donc est ce bon vieux temps où l'Union servait à ses lecteurs en guise de supplément un indigent discours de M. Audiffred patronant le socialisme d'Etat ? Il est vrai que c'était pour les agriculteurs, ces braves gens à qui nous devons le repos d'une représentation opportuniste. Notre député, en tournée dans la 2^{me} circonscription pour réchauffer le zèle électoral n'a pris part à aucun des votes qui se sont produits au cours de la discussion des budgets, intérieur et finances.

Le Corbillard 354

Comprenez-vous enfin, citoyens électeurs, ce que le gouvernement entend par paix et conciliation ? Fatigués des agissements des Compagnies, les mineurs réclament la protection des lois et refusent de subir plus longtemps le dur esclavage.

Les ouvriers syndiqués sont mal pourvus dans la distribution du travail. Les mineurs demandent le respect de la loi Bovier-Lapierre.

Mais cette loi n'existe pas, répond le gouvernement, le sénateur Trarieux l'a fait rejeter.

Les actions émises à 1000 fr. en valent aujourd'hui 22,000 et un mineur qui pendant vingt-cinq ans aura subi la retenue obligatoire du salaire à l'effet de se constituer une retraite, des secours dans sa vieillesse, ce mineur peut être congédié sans pouvoir prétendre à un centime de la somme qui lui appartient, sans toucher un sou de son argent. Tel autre en raison de son âge ne descend plus dans la fosse de la Compagnie que son travail a enrichie, la veille du jour où ses camarades le conduiront à la fosse creusée au cimetière, sur son lit de moribond, la Compagnie lui fera verser sa pension de retraite, en vertu du règlement qui ne permet d'allouer la pension qu'en cas d'incapacité absolue de travail. Or le vieillard qui parcourt la campagne, cherchant le rayon de soleil, admirant la nature qu'il n'a jamais connue, ce vieillard n'est pas dans le cas spécifié par le règlement.

Les mineurs demandent une loi qui leur garantisse cette retraite qui est leur propriété.

Très bien, répond le gouvernement, vous avez raison. Mais après tant de réclame de la part de M. Constans, il ne vous est pas possible

d'ignorer qu'il a préparé un projet sur les caisses de retraite, et bientôt le mot traité ne s'appliquera plus seulement aux employés des administrations, mais à tous les ouvriers, c'est alors que chaque vieillard pourra mettre la poule au pot. Il est vrai que la Chambre avait auparavant voté une loi concernant cette question de retraites, mais le Sénat dans sa vieille sagesse a voulu simplifier le code, et a jugé raisonnable et équitable d'accorder au projet voté par la Chambre, une poudreuse retraite dans les cartons et d'attendre la loi Constans, à tout seigneur tout honneur.

Les mineurs déclarent la grève, préférant la mort par la faim au détressement par les Compagnies.

Le gouvernement s'effraie du mouvement, les radicaux ont montré qu'ils n'étaient pas des moutons suivant un berger, la Droite peut être gagnée avec quelques ma-mours, quelques concessions, mais pour cela il faut du temps.

M. Constans télégraphie qu'il a réveillé la commission sénatoriale chargée d'examiner le premier projet de loi, qu'il va faire distribuer des indicateurs à MM. les Sénateurs qui ne connaissent pas le chemin du Luxembourg.

M. Yves Guyot télégraphie aux Compagnies de faire risette aux délégués mineurs.

Le menteur ne trouve plus créance, les mineurs répondent : Mais nous voulons des lois et non des télégrammes que les administrations jetteront demain au panier.

M. Basly interpelle, il dit au Gouvernement : Sur sept réclamations, six dépendent des pouvoirs publics, à vous d'agir.

Agir, mais comment ? Les administrateurs des exploitations houillères siègent sur les bancs de la Droite. M. Fallières fait poursuivre M. Gouthe-Soulard, un archevêque, c'est déjà une grande faute. Que vont dire les ennemis d'hier, les chers amis d'aujourd'hui si le gouvernement donne raison à ces mineurs qui ne sont vraiment pas raisonnables, car les administrations n'ont jamais usé envers eux que de paternels procédés ? Témoin cette excellente Compagnie des mines de Béthune qui avait fait placarder, dès le début de la grève que les grévistes ne toucheraient plus de pain à sa Société coopérative, encore une bonne idée exploitée par les patrons pour faire rentrer dans leurs poches le salaire des travailleurs.

Que la terre leur soit légère, s'écrient MM. Yves Guyot et de Freycinet et par 354 voix réactionnaires et opportunistes y compris celle du F. Audiffred contre 107 voix radicales et socialistes, l'interpellation Basly est enfermée dans le cercueil d'un ordre du jour pur et simple.

Bien joué, de cette façon la chèvre, pardon, la Droite est menagée, mais le chou, non pas le cher petit chou, mais l'ouvrier, ce légume que l'on mange à toutes les sauces, l'ouvrier sera donc négligé. Loin du gouvernement une telle pensée.

Un gouvernement républicain ne saurait oublier l'objet de ses plus vives sollicitudes, cette classe intéressante des travailleurs.

M. Basly, au nom des mineurs, accepte une commission d'arbitrage. Le gouvernement nomme cinq juges parmi lesquels des ingénieurs des mines. Mais ô suprême ingratitude ! Les mineurs ne sont pas contents.

Et vous, citoyens électeurs, êtes-vous contents des procédés de l'opportunisme. Remarquez bien que les 354 voix qui ont enterré l'interpellation Basly ne sont pas des voix surprises, c'est une majorité acquise et achetée, c'est l'écho de la politique opportuno-réactionnaire.

Le petit commerce demande la révision de la loi sur les patentes, le Sénat s'en occupera après l'adoption du tarif des Douanes. L'industrie souffre et voudrait connaître l'issue de la lutte entre les protectionnistes et les libres échangistes, le Sénat ne se réunit que quelques heures par semaine et semble se préoccuper fort peu de la crise commerciale. Grâce à ce très utile Sénat, les lois les plus indispensables, surtout celles vraiment inspirées par un esprit démocratique, ces lois restent en souffrance des années entières et sont ensuite décapitées et renvoyées informées à la Chambre. Telle cette loi sur le travail des femmes qui pour avoir eu le malheur de déplaire au sénateur Bérenger est revenue au Palais Bourbon où le député Jamais est obligé de la reconstituer de toutes pièces. La responsabilité de la Grève des mineurs incombe encore à la sénile apathie des sénateurs qui ne viennent siéger que pour repousser les réformes. C'est pour cela que le Parti Radical demande la suppression du Sénat.

Car que peut-on espérer de bon du Sénat quand l'on en examine la composition et le mode de recrutement.

Le Sénat est le refuge des black-boules du suffrage universel, des gens tels que Goblet et Ferry qui ayant piteusement échoué aux élections, se font patroner et élire par de petits clans opportunistes et réactionnaires. Il est facile de comprendre que plusieurs de ces messieurs gardent rancune aux électeurs et qu'ils ne manqueront jamais l'occasion de leur être nuisibles. Le Sénat est la maison de retraite des réactionnaires et opportunistes, ils sont ancrés dans le port, plus n'est besoin d'efforts, et la barque portant le salut et la fortune de la France peut voguer à son gré. Leurs électeurs sont du petit nombre des privilégiés et parmi eux beaucoup appartiennent à la réaction ou sont des républicains sans drapeau, des républicains à vau-l'eau. Sous une République démocratique il ne doit exister ni castes ni privilèges. C'est pour ces motifs que le Parti Radical demande la Révision de la Constitution.

Mais objectera-t-on la Chambre travaille, puisqu'elle a voté et vote encore des lois ouvrières, puisqu'elle a accompli et accomplit encore des réformes.

MM. les Députés travaillent parce que la minorité radicale veille sur la brèche. MM. les Députés accomplissent des réformes parce que la minorité radicale les propose et les impose.

L'opportunisme c'est la réunion

des gens qui se croisent les bras et trouvent qu'il n'y a plus rien à faire, que tout est pour le mieux. La réaction c'est le parti qui se plaint que l'on va trop loin et qu'il faut revenir au bon vieux temps. Ces deux partis se sont donnés le baiser de paix, baiser de Judas il est vrai de la part du second parti, mais pour le moment ils paraissent unis.

Qui ne prévoit ce que l'avenir nous réserve si les électeurs laissent opérer cette coalition, sans une protestation énergique ?

Dans quelques années les lettres R. F. inscrites sur nos drapeaux, nos édifices publics, nos écussons ne signifieront plus que **Rien Faire** et la République aura vécu remplacée par la monarchie.

Courage, petite phalange radicale de la Chambre, méprisez ceux qui vous traitent d'ambitieux et de brouillons. A l'œuvre, électeurs, sentons les coudes, n'oublions pas que dans n'importe quelle assemblée, le parti opportuniste seul maître de ses actions ne marchera pas dans la voie du progrès, et que la réaction souveraine ne saura que reculer, leurs séances seront calmes il est vrai, mais de ce calme qui règne sous la pierre du tombeau. A nous, Parti Radical, à nous le travail, à nous les longues veilles pour étudier les réformes, à nous la virilité pour les faire aboutir, à nous la vie, à nous la mort au combat. A vous réactionnaires, à vous opportunistes, la douce quiétude des rêves enchanteresses, à vous le silence et le sommeil sous les noirs cyprès, à vous, les fastueux monuments funéraires vous les honneurs, et que les électeurs vous accordent enfin ce repos éternel que vous méritez si bien.

P. R.-S.

Semaine Politique

La Chambre continue l'examen du budget de 1892.

Les réponses n'apparaissent pas encore bien visibles aux yeux des contribuables. Le budget des recettes nous réservera peut-être une surprise ; nous voulons bien l'espérer, sans avoir une confiance aveugle.

Une certaine tendance à l'économie s'est manifestée pourtant par l'adoption de l'amendement Camille Pelletan, qui repoussait M. le Ministre des finances.

L'honorable député demandait une réduction d'un million sur le crédit des Trésoriers payeurs généraux, dont il trouvait le traitement exagéré. Malgré l'intervention de M. Rouvier, cet amendement fut adopté par 289 voix contre 221.

Est-ce le commencement de la sagesse ? Cela nous permet d'assurer une solution satisfaisante, quand viendra en discussion le principe de l'impôt sur le revenu ou sur le capital, ou mieux sur toutes les sources de la richesse publique et privée.

Le Chambrea examiné la question des fonds secrets ; nous n'avons pas besoin de dire que le maintien en a été voté à une forte majorité. Quelque immoral que paraisse en apparence l'emploi des ressources, laissées à la disposition de certains ministères, il faut bien reconnaître dans la pratique et dans la vie réelle que les gouvernements ont besoin dans certaines circonstances de moyens, qui leur permettent de résister aux attaques sourdes de leurs ennemis, soit à l'intérieur soit à l'extérieur.

L'élection de Lafargue devient de moins en moins contestable, et nous savons pertinemment que M. Foiraud, le rapporteur, en propose la validation, ce qui

sera certainement voté par la majorité de la Chambre.

Le Sénat poursuit avec sa lenteur habituelle l'examen et la critique du tarif général des douanes.

MM. Jules Simon, Challemeil-Lacour, Tirard, Poirier ont défendu avec beaucoup d'énergie et de talent la cause du libre-échange, qu'ont vigoureusement attaqués MM. Couteaux, Dauphin, Jules Ferry, l'homme néfaste qu'on rencontre dans toutes les mesures contre le principe de la liberté et Méline.

Le discours de l'ancien radical Jules Simon a été remarquablement brillant : « Il n'est pas exact de dire que la véritable cause de la discussion de notre production soit le libre échange. Tout le mal vient de nos désastres de 1870. »

L'orateur a conclu en insistant sur le danger qu'offrirait la politique protectionniste, les représailles de l'étranger, la ruine et l'arrêt de la production à l'intérieur.

Il serait téméraire de prédire quel sera le résultat de la grève des mineurs.

Pendant que sur certains points de nombreux symptômes d'apaisement se manifestent parmi les grévistes, sur d'autres points, à Lens notamment, l'agitation commence à se produire.

Nous n'avons pas grande confiance dans la solution de la situation au moyen de l'arbitrage, tel qu'il a été conçu par le gouvernement. Nous espérons cependant que les délégués sauront faire réciproquement quelques concessions et qu'il ne sera pas difficile de trouver un terrain d'entente, qui permettra une reprise prochaine du travail.

La Chambre aura bientôt à examiner la loi Bovier-Lapierre, qui avait été repoussée par le Sénat et qui a été reprise à nouveau par l'honorable député.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que la proposition de M. Bovier-Lapierre établissait des pénalités contre les patrons qui commettraient des infractions à la loi sur les syndicats.

Elle aura à s'occuper également du projet du gouvernement sur la création des caisses de retraite.

Il y a bien des critiques à faire à ce projet, nous en parlerons quand il viendra devant la Chambre.

L. R.

LA

Condition de la rue de la Côte

(Nous insérons sous toutes réserves)

Les commerçants de notre ville qui se croyaient parfaitement en règle avec les contributions, après avoir rempli ponctuellement tous leurs devoirs de patentés ont été fortement surpris, ces jours derniers, en recevant de M. le percepteur une invitation à comparaître devant lui, dans la huitaine, pour se voir infliger un supplément de centimes additionnels, et cela pour solder les frais de la Condition que vient d'installer dans la rue de la Côte, de sa propre autorité, notre Chambre de commerce.

On se demande en vérité, à qui, à quoi peut bien servir cette dite Condition... à quelques fabricants de cotonnes... peut-être mais à nous, commerçants, merciers, marchands de nouveautés, confiseurs et autres...

Les fabricants de lainages qui, de premier abord, semblaient devoir en tirer quelques avantages, sont unanimes à reconnaître qu'ils n'en usent jamais par la raison bien simple que faisant teindre leurs laines à Paris, c'est au conditionnement de Paris, qu'ils sont obligés de recourir.

Toutes ces dépenses n'auront servi qu'à créer un emploi rémunérateur à un étranger dont le plus beau titre est d'être un réactionnaire avéré.

Ce qui n'empêche pas le Journal de Roanne de crier continuellement contre le gaspillage de nos édiles.

L'UNION ne comprend pas

Nous avons souvent accusé l'Union dite *Républicaine* de mauvaise foi ; nous serions-nous trompés ? Comprend-elle bien ce qu'elle lit ? Nous avons publié un article sur l'Asile des vieillards, et des Invalides du travail, qu'elle trouve trop long, et qu'elle nous accuse d'avoir abrégé. Elle paraît n'avoir pas compris un mot des explications que nous y donnons. Elle essaie de défendre l'administration, et le fait avec la plus grande maladresse. On va en juger.

Nous avons dit : « En 1890, le Conseil « décide un emprunt de 350.000 fr. « pour la construction des bâtiments et « l'installation et vote les ressources pour « y faire face. »

C'est bien clair, n'est-ce pas ? Tout le monde comprend bien qu'en votant des ressources, le Conseil a voté des revenus d'octroi ou des centimes additionnels, qu'il a donné des garanties, qu'il n'a pas entendu emprunter sur les brouillards de la Loire ; il n'était pas nécessaire de l'expliquer. Mais l'Union ne comprend pas comme tout le monde ; elle se demande quelles sont ces ressources et découvre qu'elles reposent sur le revenu à venir des eaux. De là, fines plaisanteries contre le Conseil, critiques bien senties contre son imprévoyance et son inexpérience ; éloges à l'administration préfectorale pour sa lente sagesse.

Lapauvette ! Elle a tout simplement pris le Pirée pour un nom d'homme.

Puisque l'Union veut le savoir, et qu'avec elle il faut mettre les points sur les i, nous lui dirons que notre projet d'emprunt est garanti par 6 centimes additionnels, soit un peu plus de 18.000 fr.

Après avoir assuré l'édification et l'aménagement de l'hospice, le Conseil avait pensé qu'avant de pourvoir aux frais d'entretien des vieillards, il devait s'écouler au moins quatre ans, et qu'on pouvait pour cette époque compter sur une partie du revenu des eaux, qu'il serait toujours temps de voter une surtaxe d'octroi, sans l'imposer 3 ou 4 ans à l'avance. Voilà ce que la Préfecture n'a pas voulu admettre. Si au lieu des bons conseils qu'elle n'a pas donnés, elle avait au moins retourné le projet de suite, mais elle l'a conservé plus de six mois !

La suite du raisonnement de l'Union est absolument incompréhensible. Elle confond l'unification de la dette municipale avec l'Asile des vieillards, avec l'emprunt de la canalisation et elle ajoute à ce salmigondis des surtaxes d'octroi. Tout cela parce que nous avons dit clairement qu'avec le bénéfice de l'unification de la dette et quelques surtaxes d'octroi, on a trouvé les moyens d'entretenir une grande partie des vieillards.

Inutile de pousser plus loin l'examen de cet article ; il est entièrement dans ce goût. Nous n'ajouterons qu'une chose : c'est que pour connaître l'avis du Conseil d'hygiène sur l'air qu'on respire aux Poupées, il a fallu trois mois, et qu'il en faudra peut-être autant pour connaître son opinion sur l'aménagement de l'Asile. Voilà les lenteurs dont nous nous plaignons, et avec lesquelles on espère arriver à enterrer notre projet, si on parvient à changer l'administration municipale.

Lettre Parlementaire

Paris, 6 frimaire an C.

Nous pensions que le Sénat en abordant le tarif douanier, aurait suivi l'exemple que la Chambre avait donné lors de la discussion générale du budget de 1892. Voilà six séances absolument perdues et employées à nous faire admirer le talent oratoire des grands prêtres du protectionnisme. Je ferai grâce à vos lecteurs de parler des discours de MM. Jules Simon et Tirard qui ont si éloquemment défendu la cause du libre échange. Je ne les ennuierai pas en citant les tirades ampoulées de Jules Ferry qui se targue de n'être qu'un protectionniste modéré. Je veux simplement faire connaître les grandes lignes du projet Dauphin.

Ce monsieur et sa commission ont complètement refait l'œuvre que nous avions élaborée au Palais-Bourbon et devant leurs nouveaux tarifs, nos protectionnistes les plus enragés ne sont que de petits anges libres-échangistes. Nous, je dis nous, il serait plus raisonnable et plus exact de dire la majorité opportuno-réactionnaire avait majoré les recettes des douanes de 345 millions de francs, soit 54 0/0. Le Sénat porte la majoration à 69 0/0, soit huit cent millions. Une bagatelle ! Tout ce que nous autres, minorité libre-échangiste, nous avons pu sauver de la rage des taxes, tout est taxé, archi-taxé.

J'ai bien peur que la délégation des fabricants roannais n'ait pas gagné grand chose en venant à Paris.

Pour les filés de coton, c'est à y perdre son latin. Tous les filés seront désormais assujettis à des droits de douane. Puis il y a tout un système de remboursement de droits, fatras incompréhensible dont le plus clair est qu'après être battu il faudra encore payé l'amende.

La situation est nettement définie, et dans peu de temps, nous que l'on traite de fous, parce que nous réclamons la suppression du Sénat, nous deviendrons les sages, et notre cause aura fait un grand pas, plaidée par le Sénat lui-même qui se condamne à mort par ses taxes exorbitantes. Le renchérissement deviendra général, l'écoulement difficile, le prix de la main-d'œuvre sera rehaussé, les débouchés seront fermés au dehors, la majoration des prix au dedans paralysera le commerce. Nous serions loin de nous en plaindre, s'il y avait que ces Messieurs du Sénat qui dusent en subir les conséquences, mais ce seront les petits commerçants, les pauvres qui paieront tout, tandis que les 142.000 grands propriétaires qui possèdent 25.200 hectares, c'est-à-dire les quarante-cinq centièmes de la totalité du sol cultivé en retireront tous les bénéfices. Si au moins après avoir été battus, égarés, les électeurs venaient à résipiscence et comprenaient que l'opportunisme en tout et partout conduira la France à la ruine, s'ils comprenaient que dans toute élection sénatoriale, législative ou municipale, ils se forment des chaînes et se préparent des verges en votant pour l'opportunisme et la réaction, s'ils le comprenaient, le joug serait vite secoué. Espérons que la rude leçon portera ses fruits.

A l'heure où je vous écris, le Sénat doit commencer la discussion des premiers articles.

Les fonds secrets ont seuls troublé la monotonie de nos séances.

Un député boulangiste Chiché a ouvert le feu en citant les *Souvenirs d'un ancien Préfet de police*, de M. Andrieux. Il aurait dû se souvenir de l'usage que son patron en avait fait. M. Gousset a prétendu que ces fonds étaient en grande partie employés à subventionner les journaux ministériels. Il y a un peu de vrai, mais beaucoup d'exagération en cela. J'ai regretté l'absence par congé de M. Audiffred et aussi de ne pas avoir en ma possession le numéro de l'Union *Républicaine* où il est dit que si le Conseil municipal opportuniste était resté au pouvoir dans votre ville le déficit aurait été facilement comblé. J'aurais demandé si c'était un des pores par lesquels s'écoulaient nos fonds secrets. Nous demandions que l'on constituât une commission de contrôle, et que le Ministre ne fût plus seul responsable d'employer l'argent comme bon lui semblerait. L'on aurait ainsi évité le retour des scandales de la Haute-Cour, mais il paraît que la femme de César ne doit même pas être soupçonnée.

M. Jules Roche a déposé son projet de loi sur l'arbitrage et une commission a été nommée pour examiner la loi Bovier-Lapierre. Peut-être la majorité nous laissera-t-elle travailler.

Nous sommes d'autant plus encouragés à poursuivre la lutte que notre ami Camille Pelletan vient d'obtenir à une majorité de 60 voix le vote de son amendement qui réduit les abonnements alloués aux trésoriers payeurs généraux. C'est une épargne de près d'un million. Enfin, peut-être arriverons-nous à faire supprimer ces sinécures, ces poules aux œufs d'or dont les propriétaires se contentent de retirer le bénéfice laissant à leurs fondés de pouvoirs le soin de la basse-cour.

Echos de France

Les architectes de France

Samedi dernier, la Société nationale des architectes de France a tenu à son siège social rue de Lutèce, sous la présidence de M. J. Bourdève, une grande réunion dans laquelle, il a été résolu de protester contre le décret paru dans l'*Officiel* du 18 novembre qui fixe à 4 0/0 pour les travaux d'entretien et à 3 0/0 pour les travaux neufs les honoraires des architectes des bâtiments civils, alors que les architectes avaient jusqu'à présent touché 5 0/0 sur le montant total des travaux. La Société craint que du domaine de l'Etat, cette réduction ne tombe dans le domaine public.

M. Gouthé-Soulard condamné

M. l'archevêque d'Aix a été condamné à 3.000 fr. d'amende pour outrage par écrit envers le ministre.

Validation de M. Lafargue

L'élection de M. Lafargue sera validée. M. Goinard doit lire aujourd'hui son rapport au 7^e bureau.

Projet d'arbitrage

Le projet d'arbitrage élaboré par le ministre du commerce vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre.

En cas de différends entre patrons et ouvriers ou employés, la partie qui désire négocier un arrangement en prévient le juge de paix qui convoque l'autre partie.

L'affichage à la Mairie est la peine morale portée contre la partie qui refuserait de se rendre à la convocation.

Les deux partis doivent être composés d'un nombre égal de délégués.

Le juge de paix a seulement voix consultative, il ne prend pas part au vote.

Un affichage à la Mairie fait connaître le résultat en cas de réconciliation.

A défaut de conciliation, les partis peuvent choisir un tiers arbitre dont la décision est rendue publique par voix d'affichage.

Une simple déclaration suffit pour transformer en comités permanents les comités momentanés.

Echos de l'Etranger

L'exportation des céréales interdites en Russie

L'ordonnance concernant l'interdiction de l'exportation du froment, qui a été publiée

vendredi, est entrée en vigueur.

Les chargements de froment commencés avant la publication de l'ordonnance ont été continués jusqu'à lundi inclusivement.

L'interdiction comprend toutes les céréales y compris le froment pur.

Révolution au Brésil

Devant l'opposition qui menaçait de tourner en insurrection, le président Da Fonseca a donné sa démission.

Le général Peixoto a été déclaré président.

VICTORIEUSE DÉFAITE

Pouvez-vous quand nous sommes en présence de 30.000 hommes, qui peut-être dans huit jours auront faim, venir après avoir pieusement consulté les articles de foi des économistes du collège de France, dire aux ouvriers : « Mes bons amis, je vous aime beaucoup, je vous porte dans mon cœur, mais voyez-vous Bastiat, (célèbre économiste français mort en 1850), page 37, il n'y a rien à faire pour vous ! »

Ainsi s'exprimait M. Clémenceau, lors de l'interpellation Basly, en réponse à M. de Freycinet qui n'avait exposé que de belles théories dans un langage très habile, mais qui s'était tellement tenu à l'écart de la question de la grève des mineurs que l'on aurait pu lui demander quand il est descendu de la tribune : « Et la grève du Pas-de-Calais ? »

Le député radical a voulu au défaut du gouvernement parler de la grève du Pas-de-Calais et il a dit : « Puisque le gouvernement reconnaît que l'arbitrage, quand il sera constitué, sera une institution bien-faisante, qu'il doit être systématiquement organisé dans la société nouvelle qui se prépare ; puisque le gouvernement dit qu'il veut le faire, qu'il a des vues sur ce sujet, qu'il veut apporter à la Chambre l'objet de ses études, eh bien, puisque l'occasion en est fournie il faut commencer dès aujourd'hui par la pratique, l'on fera de la théorie demain. »

Malgré ces pressants appels à la conscience, aux sentiments philanthropiques, l'opportunisme ne voulut pas démentir de son obstination à marcher à pas comptés, et par 354 voix l'amendement Clémenceau fut repoussé. Mais la parole chaude et vibrante du député du Var avait trouvé le chemin des cœurs, et le lendemain le gouvernement se déjouait, et annulait ce triste vote en nommant une commission d'arbitrage. Les mineurs triomphaient. Le député Basly est acclamé et le parti radical qui a donné dans cette lutte comme troupe auxiliaire et a marché au premier rang se retire au second plan après la victoire et laisse les grévistes saluer d'unanimes vivats leur énergique défenseur.

Nous n'avons écouté que deux voix discordantes, celle de l'anarchiste Sébastien Faure et un organe de parti ouvrier, le *Socialiste Roannais* « Basly est en train de devenir un bourgeois, a dit le premier. Laissons-le à son triste rôle, reprend le second. » Cette communion d'idées ne nous étonne pas. De toute autre rédaction, nous aurions eu à une surprise. De la part de celui du *Socialiste Roannais* nous n'entendons que le lointain écho des attaques déjà formulées à St-Etienne contre les citoyens Basly, Rondet et tant d'autres que la même plume appelle aujourd'hui ces braves gens ouvriers mineurs. Il est vrai qu'à cette époque M. Delmorès cherchant sa route politique se reposait dans les parages anarchistes. Peut-être les lauriers de M. Basly troublent-ils déjà le candidat de la 2^e circonscription, le député de demain. Nous lui souhaitons qu'un jour ses succès à la Chambre forcent les journaux ministériels à chanter ses louanges comme le ministériel *Progrès* a été contraint de le faire devant, non pas le rôle, mais la part très active de M. Basly à la défense des mineurs.

Le premier moment d'ivresse passé, les mineurs ont reconnu qu'ils avaient été dupés. Le gouvernement avait nommé des juges et non des arbitres.

Ports de l'énergie de M. Basly et du concours des députés socialistes, assurés de l'appui du parti radical, les mineurs ont voulu choisir eux-mêmes leurs délégués, ils ont voulu que les Compagnies agissent de même, ils n'ont accepté l'intervention du gouvernement que comme tiers arbitre ; les Compagnies ont cédé, le gouvernement a cédé. C'est la victoire dans la défaite, c'est le vainqueur humilié. Que d'autres soient à l'honneur, au parti radical il suffit d'être à la peine.

LA VIE POLITIQUE

CHAMBRE

Nos députés ont continué la discussion et l'adoption des différents budgets, postes, intérieur, finances. Pas de séance ouvrière.

Et de six.

SÉNAT

Nous savons maintenant pourquoi les sénateurs prenaient tant de repos, ils s'approprièrent à porter de formidables coups au petit commerce et cherchaient le

moyens de les éviter, eux les gros industriels.

Six séances ont été consacrées à la discussion générale du tarif douanier.

Les premiers articles sont abordés depuis jeudi.

La jolie besogne qu'ils nous font !!!

CHRONIQUE PARISIENNE

La semaine parisienne a été bien remplie. Sans parler de l'affaire des avortements, qui, malgré la grande quantité des accusés, ne présente qu'un crime des plus vulgaires et qui n'a pas passionné l'esprit public, nous avons eu le procès intenté par le Gouvernement à M. l'Archevêque Gouthé-Soulard.

Il est inutile de rappeler les causes de ce procès. Tous nos lecteurs se rappellent les termes plus qu'inconvenants dont s'est servi l'Archevêque d'Aix pour qualifier la circulaire de M. le Garde des Sceaux à l'occasion du pèlerinage à Rome. M. Gouthé-Soulard a été condamné à 3000 francs d'amende.

La condamnation plus ou moins élevée nous importe peu. Le procès a suffi à nous démontrer les palinodies d'un archevêque, qui après avoir imploré l'appui des républicains, après avoir adopté une part du budget républicain, insulté journellement les républicains.

C'est dans l'ordre et une conséquence du jésuitisme clérical.

Nous n'en sommes pas autrement surpris, même fâchés.

Des procès de ce genre sont nos meilleurs auxiliaires pour la réalisation de cette réforme, réclamée avec tant d'énergie par les véritables républicains, la suppression du budget des Cultes, ainsi que la séparation des Eglises et de l'Etat.

L'émotion soulevée par l'arrestation arbitraire de Mlle Fernandez n'est pas encore calmée.

Le préfet de police a eu à subir à ce sujet une quadruple interpellation au Conseil Municipal.

Il faut espérer que nous finirons par être débarrassés de ce système odieux, mis en pratique par la police des mœurs. Les raffles ne peuvent rien et exposent la préfecture à des actes de la nature de celui dont a été victime une innocente.

Cet incident démontre la nécessité de l'organisation d'une police municipale, dépendant absolument de la ville de Paris, à l'instar de la police en province.

Qu'il y ait une brigade centrale, relevant directement du ministre de l'intérieur et ayant pour objet les relations de la Ville avec le pouvoir exécutif, nous ne nous y opposons pas ; mais il faut que tous les actes de police proprement dite dépendant de l'administration de la police municipale, soient sous la direction d'un directeur nommé par la ville et révoqué par elle au besoin.

Pour terminer, signalons un acte de folie de l'empereur d'Allemagne.

Il vient de souscrire, paraît-il, 16.000 marks, pour la construction à Paris d'une nouvelle église protestante.

Il faut avouer que le besoin d'un nouveau temple se faisait sentir, les fidèles ne sachant pas où aller prier, depuis que le pouvoir est aux mains des ennemis de Dieu et de ses représentants.

Nous ne verrions aucun mal à la générosité de l'Empereur ; chacun est libre en effet de gaspiller son argent comme il lui convient, mais nous craignons que cette église ne serve en réalité de lieu de rendez-vous aux espions allemands, et ils sont nombreux.

Nous espérons que l'attention des Patriotes sera tournée de ce côté.

PARISIEN.

Commerce Extérieur

Nos fabricants se plaignent que l'industrie cotonnière périclite, qu'ils ne trouvent plus de débouchés et prophétisent une ruine complète si le Sénat ne met pas un frein à sa fureur protectionniste. Pourtant la France est rentrée dans le rang des nations, Cronstadt, Portsmouth, les grandes manœuvres, sont autant de fleurons à sa couronne, si l'on peut attribuer une couronne à un gouvernement républicain. Cette stagnation des affaires est une ombre dans le tableau, ombre que des hommes énergiques auraient certainement atténuée dans une large mesure et peut-être fait disparaître complètement. Il aurait suffi pour cela d'imiter les Anglais et les Américains et d'établir comme eux des agents commerciaux dans les pays étrangers. Et par pays étrangers nous n'entendons pas seulement les colonies, les contrées lointaines, mais les pays qui touchent à nos frontières.

Si au lendemain, non pas de nos désastres, bien qu'il eut été bon de travailler immédiatement à notre extension commerciale, si toutefois au lendemain des élections où la République reçut la sanction de la très grande majorité, nos gouvernants avaient créé ces postes, nous au-

riens des débouchés et le chômage ne nous guetterait pas en pleine activité. L'agent commercial remplit exactement le rôle d'un représentant et cela non pour une seule maison, non pour une unique raison sociale, mais pour tout le pays qui le rétribue. Il doit tenir gratuitement à la disposition de tous les industriels, renseignements confidentiels sur les maisons de commerce, taux et cours financiers, mouvements commerciaux, arrivages, échantillons, en un mot tout ce qui intéresse l'exportation.

C'est par cette installation bien simple, que les Anglais nous ont fermé bien des débouchés. Il est impossible à une maison de commerce d'établir des représentants partout, et ses voyageurs bien souvent sont les dupes de combinaisons qu'un passage ou un arrêt de quelques jours ne leur permet pas d'approfondir. L'agent commercial remédie à cet état de choses, à la condition que ce soit un homme expérimenté, énergique, travailleur, connaissant le commerce ; le poste qu'il occupe n'est pas une sinécure et le but proposé ne serait pas atteint si le gouvernement nommait à ces postes des individus n'ayant d'autre recommandation que d'être les protégés ou le fils de tel ou tel. Cette réforme ne doit pas être opérée pour obtenir un débouché et un placement de nos nullités administratives, elle doit être faite pour le seul et le plus grand intérêt du commerce français. C'est la création immédiate de ces postes que la délégation des fabricants à Paris aurait dû demander, rejet des droits sur les filés, cotons téléphone Roanne-Paris, tout cela est très beau, mais tout cela n'empêchera pas les marchandises de rester en magasin. L'occasion était d'autant plus favorable que l'on s'occupe de la réforme du corps consulaire.

Un peu moins de coups d'encensoir et un peu plus de coups de pioche et l'on finira par reconnaître que tout le monde s'en portera mieux. Si le gouvernement opportuniste ne fait rien, que les associations de fabricants prennent l'initiative et qu'elles montrent qu'elles sont capables de fonder des agences commerciales.

La Vérité S. V. P.

La Renommée bavarde que certains ont qualifié de Renommée aux cent voix nous apporte une nouvelle à laquelle nous ne saurions croire.

M. Jules Delmorès né Jean Delorme a été exécuté par le Parti Ouvrier. Nous n'enregistrons ce bruit que sous toutes réserves sachant que la loi punit les propagations de fausses nouvelles. Il est impossible que le citoyen Delmorès socialiste convaincu, encore dans la fleur de l'âge, c'est à-dire capable d'apporter au parti socialiste un puissant concours, il est impossible que cette exécution soit exacte, ce doit être quelque machination opportuniste, quelque coup monté pour jeter le désarroi parmi les socialistes.

Nous avions été surpris du choix fait par le Congrès de Régnay, et c'est pour cela que nous avions déclaré nous désintéresser complètement de la lutte électorale.

Nous ne comprenions pas pourquoi parmi tant de socialistes éprouvés, parmi tant d'hommes qui ont donné des gages de la solidité de leurs convictions, l'on n'ait pas choisi un porte-drapeau sérieux. Nous nous étonnions de voir élever sur le pavois un jeune homme qui n'a pas 25 ans, qui n'est pas éligible, qui ne s'est encore distingué que par la violence de ses diatribes contre ceux qui n'étaient pas de son avis et n'a jamais appuyé ses théories de raisonnements s'élèves.

Nous ne serions pas étonnés du fait, mais s'il était exact que la candidature Delmorès fut retirée et qu'un nouveau Congrès choisisse un candidat éligible, nous nous en réjouirions avec les vrais socialistes et de l'attitude de ce Congrès dépendra la nôtre.

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat

Dans notre prochain numéro, nous commencerons une étude sur la *Séparation de l'Eglise et de l'Etat*. Nous tenons à répondre aux menées cléricales qui agitent ce fantôme comme une monstrueuse impiété, et nous voulons faire connaître à tous pourquoi le Parti Radical réclame cette séparation.

Nous nous sommes inspirés du célèbre opuscule de M. Louis Amable, ce publiciste et conférencier célèbre dont le nom avec celui du docteur Goninard de Montbrison est resté cher au cœur et à la mémoire de nos concitoyens, républicains de vieille date.

Cette étude présente un intérêt d'autant plus grand au lendemain de la condamnation de M. l'archevêque d'Aix et devant la levée de goupillons dont nous sommes menacés.

La Croix s'écrit : « L'édifice des rapports de l'Eglise et de l'Etat est pantelant, le Concordat est à moitié déchiré. »

Aux vrais républicains de démolir l'édifice, aux vrais républicains de déchirer

entièrement le Concordat. Au Parti Radical de combattre sans trêve pour la réalisation d'un article de son programme de 1869.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal. — Le Conseil est convoqué en session ordinaire, ce soir samedi à 8 heures.

ORDRE DU JOUR :

Budget primitif de 1892 : Dépenses ; Budget des chemins vicinaux de 1892 ; Calorifères du Théâtre : Garantie des réparations ; Syndicat des mineurs de la Loire : Souscription pour l'acquisition de la concession de Monthieux ; Liste électorale de 1892 : Délégués pour la formation ; Liste des répartiteurs pour 1892 ; Aliénés : les nommés Boisset et femme Donjon ; Aliénée : Déchavanne. Restitution du Livret de Caisse d'Épargne de son fils ; Redevance des maisons de tolérance : Renouvellement du Traité ; Frais judiciaires irrécouvrables : Remboursement à l'avoué ; Recensement des chiens : Communication ; Service des eaux : Questions diverses ; Aliénés : Labouret ; Acceptation du bail Brun ; Legons de clairon par M. Bonfils, Instituteur ; Rapport de M. Chanière sur les dépenses de retenue 1 p. o/o ; Demande du Commissaire central de police pour augmentation de personnel ; Lycée de filles : Comptes et budgets ; Approbation du bail avec la Cie du chemin de fer P. L. M.

Election législative. — Des membres du groupe ouvrier sont décidés à soutenir la candidature du citoyen Camélinat dans la 2^e circonscription. Le citoyen Camélinat est avantagusement connu des anciens du parti, comme socialiste éprouvé ayant joué un rôle très actif lors de la Commune en défendant la République naissante contre les agissements réactionnaires.

Conférence anarchiste. — A peine 400 personnes dans la salle de Venise pour entendre le compagnon Sébastien Faure. Nous ne nous arrêterons pas à raconter ses attaques contre le parlementarisme et encore moins contre la patrie.

Réquisitions militaires. — Nous rappelons à MM. les propriétaires qu'aux termes de la loi sur les réquisitions militaires, ils seront avertis par avis de la Mairie dans les premiers jours de décembre de déclarer tous les chevaux ou mulets en leur possession. Cette déclaration peut être faite jusqu'au 1^{er} janvier terme de rigueur.

Nomination dans la magistrature. — M. Audibert, juge d'instruction à Roanne, vient d'être nommé juge à St-Etienne.

Loterie de Bienfaisance. — Nous publions dans notre prochain numéro les noms des généreux donateurs qui ont bien voulu offrir des lots et assurer ainsi le succès de la loterie de bienfaisance.

Nous désignons en même temps la liste de ces objets qui sont exposés dans le magasin précédemment occupé par M. Mugnier, place St-Etienne.

Concours hippique. — L'on nous annonce que le prochain concours hippique du Sud-Est aura lieu à Vichy, du 20 au 30 juin 1892.

La Loire figure parmi les départements que comprend ce concours.

Concours musical. — Un grand concours international d'orchestres, harmonies et fanfares est organisé par la société chorale *Les Enfants de Paris* à l'occasion du cinquantenaire anniversaire de sa fondation, sous le patronage de l'administration municipale, de ses membres d'honneur, du haut commerce du troisième arrondissement, et sous la présidence de MM. Ambroise Thomas et Laurent de Rillé, présidents d'honneur de la Société. Ce concours aura lieu les 14 et 15 août 1892.

Indépendamment des couronnes, palmes et médailles, des primes en espèces de 2000 fr., 1000 fr., 500 fr., etc., et des objets seront ajoutés aux prix décernés.

Le règlement de cette fête, essentiellement artistique, sera envoyé, sous quelques jours, à toutes les sociétés françaises et étrangères. En attendant ces documents, toutes inscriptions et demandes de renseignements doivent être adressées au Siège social de la commission d'organisation, Mairie du troisième arrondissement, à M. Demaye, directeur des *Enfants de Paris*, et secrétaire général du concours.

Bureau de Bienfaisance. — Reçu de la famille Laurent Bréhard la somme de cinquante francs.

Combattants de 1870. — Lundi matin à 10 heures, réunion du Jury chargé du choix de la meilleure maquette du monument des Combattants de 1870. Il en existe six exposées dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Le Jury est composé de MM. Joly, sous-préfet, Auboyer, maire, Portier-Beaulieu, Joseph Déchelette, Chassain de la Plasse, Audard, Vergiat, Coron, Longefay, Bénaten, Taoud, Berthier, plus deux artistes qui n'appartiennent pas à la région.

Une agrégation nouvelle. — Nous sommes heureux d'apprendre que la Société des artistes de l'Opéra et de l'Opéra comique viendra nous donner le mardi, 8 décembre, une belle et grande représentation d'opéra traduction, *Hernani*, opéra en quatre actes, musique de Verdi, drame de Victor Hugo, paroles de MM. Escudier Frères.

Cette représentation que la Société des artistes donne est offerte aux dames de la ville de Roanne.

Une dame accompagnée d'un cavalier, deux dames ensembles, un enfant accompagné d'une grande personne ne paieront qu'une seule place.

Nous osons espérer que le public courra en foule pour entendre cette œuvre magistrale et applaudir ces éminents artistes.

Vol avec effraction. — Un vol avec effraction a été commis au préjudice de Mlle Gauthier et de Mmes Vves Lespinasse et Lambert, demeurant, rue des Thermes-Romains, 9. Les auteurs sont des jeunes gens qui vont dans les maisons vendre du papier à lettres et des enveloppes.

Lundi matin, la police a mis en arrestation

les nommés Regerat Gilbert, musicien, rue Bravard, 42, et Augerber Alphonse, vannier, domicilié à l'Arbresle (Rhône), comme auteurs des vols commis.

Vol. — Dans la nuit du 25 au 26, des malfaiteurs ont pénétré dans le jardin appartenant à M. Girard, jardinier, rue Seguin, 24, et lui ont dérobé trois lapins que se trouvaient dans une cabane non fermée à clef et placée derrière la maison d'habitation.

Arrestations. — Burtillier Louis, marinier, sans domicile fixe à Roanne, a été arrêté sous l'inculpation de vols commis au Coteau dans la nuit du 13 au 14 courant, au préjudice de MM. Perrichon, Dupont, et Déchelette, cafetiers.

Faure Auguste, cafetier, rue St-Jean, 80, a été écroué à la maison d'arrêt pour subir une peine de trois mois d'emprisonnement prononcée contre lui pour escroquerie. Allieugue Justine, femme Larue, demeurant quai du Bassin, a été arrêtée sous l'inculpation de vol de choux au préjudice d'un jardinier de la rue Fontquentin.

Contravention a été dressée contre Mme Bordat, pelotonneuse, rue Bravard, 17, pour injures verbales et violences légères envers Mlle Paulette Louise, boulevard du Midi, 2.

Contravention a été dressée contre Bussy François, tisseur, rue Bel-Air, 10, pour chants nocturnes sur la place de l'Hôtel de Ville.

Rixe. — Une rixe a éclaté place Dorian, entre Berthier Louis, mécanicien, rue du Creux-Granger, 12, et Rivet Louis, menuisier, Impasse des Moulins, 15.

Ivresse. — Pour ce délit et tapage injurieux, Perroud Jacques, tisseur, rue Clermont, 34, a été mis au violon.

Mendicité. — Dubost Victor, tisseur, sans domicile fixe a été arrêté sous l'inculpation de mendicité.

Nous savons que si ce malheureux n'est guère digne d'intérêt, il en est un grand nombre qui, arrêtés pour ce motif, méritent une réelle attention. Ne pourrait-on pas créer en leur faveur un dépôt de mendicité, ou mieux encore fonder l'Assistance par le travail dont le *Reveil* a parlé dans son numéro du 11 octobre.

Accident de voiture. — M. Goyet Jacques, rue de Paris, 6, conduisait une voiture à quatre roues, lorsqu'en passant rue des Bourrassières, sa voiture a accroché le tonneau destiné à la réfection des pavages de cette rue. Le choc a jeté ce tonneau sur M. Debarre Victor, demeurant rue St-Elisabeth, qui était occupé sur un côté de la rue et lui a fait de fortes contusions.

M. le docteur Bertrand qui a donné les premiers soins à la pharmacie Sonnet, a ordonné son transport en voiture à l'Hôpital.

Théâtre. — *Faubourg-Mulsant.* — Ce soir et demain, pour la première fois : *La Petite Mienne* grand drame en 5 actes de M. Richebourg.

Rideau ce soir, à 8 heures 1/4, demain à 7 heures 1/2.

Salle de Venise. — L'Association des artistes roannais jouera pour la première fois : *Simon le voleur*, drame en quatre actes de M. Laurencin.

Bureaux à 7 heures 3/4. Rideau à 8 h 1/2. La scène se passe en Normandie pendant la Révolution (1790).

Casino roannais. — Sous l'habile direction de M. Dantier, le succès du Casino Roannais s'affirme de plus en plus.

Vendredi, nous avons eu les débuts des Mancini, célèbres gymnastes, de Mmes Laboureaud et Dolores et pour la première fois dans notre ville : *La première Nuit*, opérette de Philibert.

Mlles Guillon et Thonnet obtiennent toujours le plus grand succès.

Ce soir et demain, nouveaux débuts. Nous ne saurions trop inviter nos lecteurs à profiter de ces agréables soirées, par ce temps de veillées si longues et souvent si ennuyeuses.

Pertes et trouvailles. M. Edouard, marchand de charbons, rue St-Jean, 71, a trouvé rue du Collège, un porte-monnaie renfermant 1 fr. 75.

M. Goyet, sous-brigadier de police, a trouvé rue de Clermont une bourse en cuir renfermant la somme de 5 fr. 10 et une lettre au nom de M. Amour à Monsols (Rhône).

M. Vincent Victor, charcutier, rue Brison, a trouvé, quai du Bassin, un petit manteau de femme, forme camail, de couleur noire. — M. Moullet-Juillard, représentant de commerce, rue St-Jean, 55, a trouvé sur la route de Perreux à Roanne, une série d'échantillons pour serviette et service de table.

Nos plus sincères félicitations au jeune Darmas Jean, âgé de 11 ans, demeurant rue Béranger, 5, qui a déposé au bureau de police un porte-monnaie renfermant la somme de 40 fr. qu'il venait de trouver, rue du Phénix.

Ce porte-monnaie a été réclamé par M. Denoyel, coiffeur à Renaison.

Mercuriale. — Beurre, 2 fr. 20, le kilo. Œufs, 1 fr. 20 la douzaine. Poulets, 1 fr. 20 le kilo. Oies, 1 fr. le kilo. Poires de 16 à 19 fr. les 100 kilos. Pommes de 12 à 15 fr. les 100 kilos. Châtaignes de 14 à 19 fr. les 100 kilos. Pommes de terre, 4 fr. 50 l'hect.

Foires de la semaine. — Juré, 5 décembre; La Pacadière, St-Polges, 1^{er} décembre; Renaison, 3 décembre; St-Chamond, St-Marcel-de-Félines, 6 décembre; St-Priest la Roche, 4 décembre.

Caisse d'épargne de Roanne. — Opérations du 20 au 24 novembre 1891 : 131 versements 55.084 86 85 remboursements 42.894 12 Nouveaux : 31. — Comptes soldés : 22

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Les Retraites ouvrières

M. Guieysse a soumis le questionnaire suivant à chacun des membres de la commission du travail :

1^o Y a-t-il lieu de créer, en vue d'assurer des ressources aux travailleurs, dans leur vieillesse, une caisse de retraites spéciales, ou une caisse annexe de la Caisse nationale des retraites ?

2^o Y a-t-il lieu de limiter l'admission des déposants, eu égard à la nature de

leurs occupations ou à l'importance de leurs ressources, ou de l'étendre à tous les citoyens ?

3^o L'inscription à la Caisse des retraites doit-elle être obligatoire ou facultative pour tous les travailleurs ?

4^o Dans le cas où l'inscription serait facultative, le travailleur doit-il formellement déclarer qu'il entend jouir des avantages offerts par la Caisse des retraites, ou sera-t-il inscrit d'office à défaut de déclaration contraire ?

5^o La contribution des employeurs est-elle obligatoire ou facultative ? Si elle est déclarée obligatoire, ne peut-elle être limitée aux employeurs payant au-delà d'une patente déterminée, ou doit-elle comprendre d'une façon générale tout employeur occupant un travailleur régulièrement ou même accidentellement ?

6^o La contribution de l'Etat est-elle due dans tous les cas ? Doit-elle être corrélatrice d'une entente entre l'employeur et l'employé ? Est-elle indépendante de la contribution de l'employeur, dans le cas où celle-ci aurait été reconnue facultative ?

7^o Y a-t-il lieu d'examiner le fonctionnement de la caisse de retraites, au point de vue des fonds qui y seront versés et de l'influence de cet emploi sur le marché financier ?

8^o Y aura-t-il une caisse unique centralisant tous les fonds versés, ou y a-t-il lieu de prévoir et d'étudier l'établissement de caisses régionales ?

9^o L'Etat doit-il favoriser les Sociétés de secours mutuels et les Sociétés de prévoyance de toute nature, relativement à l'emploi des fonds qu'elles seraient appelées à faire valoir ?

10^o Au moment de la liquidation de sa retraite, le déposant est-il tenu de justifier d'un revenu minimum ?

11^o Le taux de la capitalisation doit-il être fixé d'avance pour une période déterminée ? S'il vient à baisser, l'Etat prendra-t-il à sa charge la diminution de la retraite provenant de la baisse du taux de l'intérêt ?

12^o Y a-t-il lieu, en vue de paiements anticipés de retraites, dans des cas à déterminer, d'établir une taxe patronale sur les ouvriers étrangers ?

JURISPRUDENCE VÉLOCIPÉDIQUE

Enfin le point est fixé par le Tribunal de simple police de Château-Thierry (Aisne).

Les vélocipèdes doivent être assimilés aux voitures et si l'arrêté préfectoral de 1851 sur la police du roulage ne parle pas des vélocipèdes c'est qu'ils n'existaient pas alors.

Un conducteur de voiture qui n'avait pas tenu sa droite et ne s'était pas suffisamment dérangé pour le passage d'une bicyclette sur la route de Brasles, a été condamné à 2 francs d'amende.

Donc place à la vélocipédie comme au roulage.

Chronique Départementale

(De nos correspondants spéciaux)

La Clatonnière. — Vol. — L'habitation de M. Charmet, hameau de la Clatonnière, St-Martin la Plaine, a été visitée dans la nuit de dimanche à lundi par des malfaiteurs qui ont dérobé une grande quantité de pommes de terre ainsi que des fruits.

Boisset les Montrond. — Accident de voiture. — Le domestique de M. Rochebail, entrepreneur de transport à Sury, a eu l'épaule démise, dans une chute occasionnée par un faux pas de son cheval lequel en glissant fit renverser la voiture.

St-Thurin. — Mort. — Une machine qui manœuvrait au passage à niveau n° 63 entre St-Julien la Vêtre et St-Thurin a écrasé un enfant de 9 ans, Cassières, dont les parents habitent St-Thurin. L'on croit que tout occupé à ses jeux l'enfant n'a pas aperçu le train.

Merle. — Incendie. — Le hameau du Gros a été mis en émoi par un terrible incendie qui a dévoré la maison de M. Fournier, centcinquante cotée la vie à trois des enfants du malheureux sinistré, le plus jeune avait un an et le plus âgé six.

On a retrouvé leurs petits corps carbonisés au milieu des débris. L'immeuble est complètement détruit. Une enquête est ouverte.

St-Martin-la-Plaine. — Marché vinicole. — A partir du 29 courant dans une des salles de la mairie, les viticulteurs et négociants en vins trouveront tous les dimanches de 9 heures du matin à midi les échantillons et tous renseignements qui intéressent le commerce vinicole.

St-Héand. — Vagabondage. — Deux vagabonds originaires d'Yssingeaux, Pierre Jouy et Jean Peyroche ont été arrêtés sur la route d'Aveizieux par la gendarmerie de St-Héand.

Rive-de-Gier. — Les Verriers. — L'usine Revol et Cie a repris les travaux.

Accident de travail. — M. Matron ouvrier des forges Arbel a reçu en pleine poitrine un coup de marteau pilon. Il a succombé dans la soirée.

Lorette. — Auteurs inconnus. — Le petit Perret s'amusa à quelques mètres de la maison paternelle quant tout à coup il roula par terre en même temps qu'une détonation se fit entendre. Les blessures ne sont pas graves. On a ouvert une enquête pour découvrir l'auteur de cet accident.

St-Etienne. — Espionnage. — La police a arrêté les nommés Walter Bedwel et John Cooper sujets anglais qui avaient voulu s'emparer du secret de la fabrication d'une nou-

velle carabine. C'est grâce au patriotisme de M. Chazet, contre-maître à la Manufacture que les espions ont été saisis. Cet ouvrier avait simulé d'accepter l'offre qui lui était faite d'une somme d'argent pour prix de sa trahison. Au moment de la remise des pièces d'armes, la police prévenue a mis la main sur les individus. M. le colonel Percin directeur de la Manufacture a demandé une médaille d'honneur pour M. Chazet.

On est sur les traces d'un troisième complice. On croit se trouver en face d'une agence d'espionnage anglaise opérant pour l'Allemagne.

Le Coteau. — Mort de M. Mivrière. — Lundi on en lieu les obsèques de M. Mivrière, ce mécanicien blessé à la teinturerie Epinat et Gauthier, dont nous avons relaté l'accident dans notre dernier numéro.

Réunion de famille. — Les entrées de faveur, même pour les correspondants, avaient été suspendues au congrès opportuniste du Coteau. Il paraît que la candidature de M. Réal a été applaudie.

Perreux. — Accident de travail. — M. Dufour, maître charpentier au Coteau a eu l'épaule démise dans une chute qu'il a faite en travaillant à la réparation de la toiture de la grange de M. Sautet fils.

Montrison. — Brûlée vive. — Mme Romain Dalery, âgée de 60, femme de chambre chez M. de Vazellhes, a mis le feu à ses vêtements en faisant fondre de la cire dans une casserole où elle avait mis de l'essence. L'infortunée dont tout le corps n'était qu'une affreuse plaie a succombé après une nuit d'atroces souffrances.

Charlieu. — Sous les plus grandes réserves. Il est bruit dans notre ville d'un Congrès ouvrier qui doit, paraît-il, se réunir demain dimanche pour refaire l'œuvre de Régny et choisir un candidat éligible et sérieux.

Renaison. — Elections municipales. — Sont élus M. Blettery, de Lapran, Besacier et Poyet du bourg.

Une Question de Cabinet... s

A quel promeneur et surtout à quel promeneuse en extase devant les arlequinades et les pasquinades de notre place Dorian n'est-il pas arrivé de chercher entre les barreaux une barrique discrète. Barrique est par trop irrévérencieux, nous devrions dire édicule ou bien-retiro, mais le mot importe peu, ce qu'il importe d'établir c'est le monument en question.

Redire les inconvénients d'une construction tout juste bonne pour une seule personne et encore du sexe fort, répéter à travers quelle mare fangeuse il faut passer, compter les minutes de stationnement, serait inutile car ce sont des faits dont chacun a ressenti les inconvénients. Mais pourquoi notre réputation de galanterie reçoit-elle en si mauvais lieu un si joli camouflet, on est plein de prévenance envers le beau sexe, on court, on vole au devant de ses desirs, on s'ingénie à tout prévoir, et pourtant il est un point celui... qui... La chose serait aisée, quelques planches ne coûtent pas bien cher, et d'ailleurs l'on pourrait établir un droit de place jusqu'au complet rachat. Qui veillerait à la propreté de ce chalet ? Nous avons assez de marchands de gallettes sur notre place publique qui ne craignent pas de cumuler l'emploi de préposé avec leur petite industrie.

Ce que nous disons pour la place Dorian, pourrait s'appliquer également à la place de l'Hôtel de Ville. Deux emplacements sont favorables, l'un dans la rue des Capucins, l'autre entre l'Hôtel de Ville et le Théâtre. La conciergerie de cet établissement ne refuserait peut-être pas, d'ajouter cela à ses petits bénéfices.

La place du Château est déjà pourvue de petites loges, mais nous estimons que là encore il y aurait des réformes à opérer, du mieux à faire.

Il est regrettable qu'aucun endroit ne paraisse propice pour doter notre place du Marché de ces édicules, la foule qui s'y presse aurait pourtant droit à être bien traitée sous ce rapport.

Il y a déjà plus de deux ans qu'un bien-retiro est installé aux Promenades et beaucoup de personnes ont pu en apprécier les réels services. Il ne faut pas s'arrêter plus longtemps en si bon chemin.

Souvenons-nous du sexe faible, et ne restons pas indifférents à ses justes réclamations.

Sommaire de l'ÉCHO UNIVERSEL

Du 21 Novembre 1891

Le mildou combat obligatoirement, J.-F. AUDIBERT. — Agriculture et horticulture : La tendue ; les semis clairs des blés ; moyen d'avoir de la violette l'hiver. — Découvertes, recettes et innovations vinicoles : Poudre contre l'Aigre ou la Verdue ; La vigne n'est qu'un mouche Dappet, J.-L. M. — Echo de partout : L'azur. — Au bon fermier : Moyen de trouver la truffe noire en toute localité ; de voir où il y a et à vingt pas de distance, Le Père François. — La récolte de vins cette année. — Causerie médicale : Comment vivent les microbes, BIGNAUD. — La nourriture économique du bétail en hiver, P. ABEYOT. — Du déboulement considéré comme cause de la détérioration des climats, de misère et de la dépopulation ; moyens d'y remédier, Dr JEANNEL. — Les olives. — Quelques conseils : Purification de l'air d'appartements. — Le sauvetage de la vigne (suite), Albert RIVAUD. — Les petits oiseaux. — Culture de blé en lignes intermittentes, E. FISCHER. — A nos aimables lectrices : Pâté de veau et jambon, Vicomtesse de SAINT-PAUL. — Agriculture : Chasse aux guêpes, A. TEYSSAC. — Jurisprudence commerciale : Commerce : renseignements erronés : responsabilité. — Travaux de saison, A. BOURNEX. — Renseignements vinicoles. — La recette des germinateurs — Pages choisies : La partie de billard, Alphonse DAUTER. — Revue des livres. — Bulletin financier. — Petite correspondance. — Halles et marchés de Marseille. — Raisons secs à bôisson.

Un an, 6 fr. ; Etranger, 12 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet. Les numéros parus depuis cette époque sont envoyés franco aux nouveaux abonnés.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Faillite ROCHARD

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 19 mars 1891, maintenu sur opposition par un second jugement en date du 26 novembre courant, le sieur Rochard, fabricant d'huiles au Coteau, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du 19 mars dernier.

M. A. Fortier-Beaulieu, a été désigné pour juge-commissaire, et M. H. Boulard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 8 décembre prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic provisoire.

Roanne le 28 novembre 1891.

Le Greffier : J. GONINDARD

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

ETAT CIVIL DE ROANNE

du 22 au 29 novembre 1891

Publications de mariages (8)

ENTRÉE :

M. Dubouset Jean-Baptiste, propriétaire au château de Beauvoir, à Echassières (Allier) et Mlle Colombat Marguerite-Marie-Joseph, à Roanne, rue de la Sous-Préfecture, 9.

M. Thoral Léon, charpentier en bâtiments à Roanne, rue de Paris, 36, et Mlle Gontard Victorine, à Roanne, rue Sautet, 34.

M. Chatelain Louis-Joseph, gardien de la paix, à Paris, boulevard Sébastopol, 55, et Mlle Giraud Marie, à Roanne, rue des Moulins, 4.

M. Bouillat Louis-Antoine, employé au chemin de fer à Lyon (Rhône), rue Voltaire, 36, et Mlle Foreillon Céline, cannetuse à Roanne, rue des Moulins, 51.

M. Pailhoux Bonnet, menuisier à Roanne, rue de la Berge, 10, et Mlle Michel Marie-Françoise-Josephine, repasseuse à Roanne, rue de la Berge, 10.

M. Thunet Benoît, horticulteur à Roanne, quai du Bassin, 15, et Mlle Crozet Elisabeth, à Renaison.

M. Saudiette François, apprêteur à Roanne, rue de Paris, 21, et Mlle Deveaux Marie-Philomène, tisseuse, à Roanne, rue des Lézards, 51.

M. Berthier François-Marie-Alphonse, journalier à Roanne, rue de la Basculle, 16, veuf de Chemier Marie-Josephine, et Mlle Jamet Catherine, ménagère à Roanne, rue de la Basculle, 16.

Mariages (5)

Du 26. — Blondel Achille, 25 ans, journalier, et Seive Marie, 24 ans, cuisinière. — Barnay Joseph-Philibert, 22 ans, employé de commerce, et Butty Catherine-Marie, 22 ans, couturière. — Lacaze Antoine, 27 ans, peignier, et Thevenin Marie, 24 ans, ourdisseuse. — Chermette-Clerc, Charles-Gabriel, 27 ans, tourneur sur œuvre et Rey Jeanne-Antoinette, 21 ans, dévideuse.

Du 28. — Petit Jean, 28 ans, garçon d'hôtel, et Fessy Benoît, 27 ans, cuisinière.

Naissances (10)

Du 22. — Béjaud Antoinette, fille de Félix, charbon, et de Thénard Jeanne-Marie. — Fontenille Paul, fils d'Antoine, et de Martin Claudine, jardiniers. — Begon Emile-Antoine, fils de Joseph, teinturier, et de Barrier Reine, repasseuse. — 3 enfants naturels.

Du 24. — Delorme Eugène, fils de Claudius, pareur, et de Gontard Claudine, tisseuse. — Damé Jean-Claude-Marie, fils de Guy, et de Roire Clotilde-Philberte, buralistes.

Du 25. — Brette Antoine, fils de Claude, tisseur de Mouillhié Marie-Julie, dévideuse.

Du 27. — Gonin Claudine Eléonore, fille Louis, et de Badole Marie-Célestine, tisseuses.

Décès (8)

Du 22. — Sirot Antoinette, 51 ans, journalière, veuve de Roche Jean-Marie.

Du 23. — Mivrière Pierre

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

VOYAGES CIRCULAIRES

A Itinéraires fixes

Il est délivré, pendant toute l'année, à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des **Billets de voyages circulaires itinéraires fixes**, extrêmement variés, permettant de visiter en 1^{re} ou en 2^e classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la France, notamment la Provence, les Pyrénées, l'Auvergne, le Dauphiné, la Savoie, etc., ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, l'Autriche, la Bavière.

Les plus amples renseignements sur les **Voyages circulaires et d'excursion** (prix, conditions, cartes et itinéraires), ainsi que sur les **billets simples et d'aller et retour**, **cartes d'abonnement**, **relations internationales**, etc., sont renfermés dans le **LIVRET DES VOYAGES CIRCULAIRES** édité par la Compagnie P.-L.-M. et mis en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 0,30 centimes.

HEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

EXCURSIONS EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE
A prix réduits

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec la Compagnie Générale Transatlantique, met à la disposition des voyageurs un grand nombre de combinaisons de **voyages circulaires** à itinéraires fixes, comportant des billets de 1^{re} et 2^e classe, à prix très réduits pour visiter l'Algérie et la Tunisie.

Parmi ces diverses combinaisons, les unes comprennent, en Algérie, soit des parcours entièrement côtiers (par bateaux) soit des parcours mixtes, côtiers et intérieurs (par bateaux et par chemins de fer), soit, enfin, des parcours entièrement intérieurs, s'effectuant par chemins de fer.

La presque totalité des lignes de chemins de fer algériennes et tunisiennes entrent dans la composition d'une partie de ces combinaisons.

Il convient de signaler plus particulièrement l'**itinéraire 51 A**, qui constitue un **billet d'aller et retour entre Paris et un des ports quelconques de l'Algérie**, dont les noms suivent: Alger, direct, Oran, direct, Philippeville, direct, Bône, direct ou par Ajaccio, Nemours, via Oran; Arzew et Mostaganem, via Oran; Dellys, via Alger; Bougie, via Alger; Philippeville, Djidjelli et Collo, via Philippeville; et la Calle, via Bône.

Les billets de cet itinéraire sont du prix de 300 fr. en 1^{re} classe et de 225 fr. en 2^e classe. Ils sont valables pendant 90 jours, avec faculté de prolongation et comprennent la nourriture à bord des paquebots, ainsi qu'une franchise de bagages de 30 kilos sur les chemins de fer et, sur les paquebots, de 100 kilos en 1^{re} cl. et de 60 kilos en 2^e cl.

Le parcours de Paris à Marseille ou inversement s'effectue soit par Dijon-Lyon, soit par Nevers-Lyon, soit enfin par Nevers-Nîmes, au gré des voyageurs.

Pour les conditions particulières attachées à ces billets, consulter le **Livret des Voyages Circulaires** édité par la Compagnie et mis en vente dans ses gares et bureaux de ville au prix de 0 fr. 30.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

Café-Restaurant

Situé Petite-Rue du Marché, n° 8

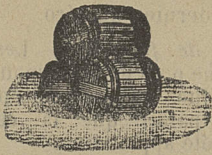
Très bonne clientèle. Excellente occasion.

S'adresser pour traiter, à M. BARRET, qui l'exploite.

A LA BONNE NOURRICE

Friture

Matolette



LASSEIGNE

RESTAURATEUR

Rue du Rivage, Pont du Renaison

Grand Établissement Hydrothérapique
DE LA GARE
6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la **salle de douches** est **chauffée par un calorifère**, et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.

Les **cabinets des bains** sont aussi **chauffés par calorifère**, et la même température de 25° y est constante.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Douche	0.75
Bain	0.75
Bain sulfureux	1.00
Douche locale de vapeur	2.50
Bain de vapeur	2

REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Service à la carte et à toute heure

J. AUGÉ

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE.

DECOUPAGE

A L'EMPORTE-PIÈCE

PRIX MODÉRÉS

MAISON

DOZANCE-JOURDIER

A louer de suite

APPARTEMENT

composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 3^e Prix : 400 francs.

Gaz dans les escaliers, eaux de la ville aussitôt l'installation du service.

S'adresser à l'Imprimerie Forézienne, Roanne.

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN, Coiffeur

71, Rue Ste-Elisabeth, ROANNE

Abonnements au Mois et à l'Année
M. CHASSIN se charge d'organiser un **orchestre** irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des **corporations** et des **sociétés** qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des **Leçons de Danse** à domicile ou dans une salle spéciale.

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les desirs.

MACHINES A COUDRE
& A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU-HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEVEKOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'adresser chez

M. DRIFFORD

73, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

Cabinet dentaire

DE 1^{re}

ORDRE



RUE

Ste-Elisabeth

76

ROANNE

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, Rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

Place de l'Hôtel-de-Ville

PRÈS LE THÉÂTRE

PÉROUSE

SUCCESSION

VIN de la COTE PREMIER CHOIX

Liqueurs de Marque

Les consommateurs sont assurés de trouver des consommations de premier choix.

Roanne. — Grande Imprimerie Forézienne.

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

TYPOGRAPHIE LITHOGRAPHIE

GRANDE IMPRIMERIE FORÉZIENNE

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

(EN FACE DE LA GARE)

Fêtes de Lettres

FACTURES

CARTES DE VISITE

et de Commerce

ETC., ETC.

Spécialité d'AFFICHES pour THÉÂTRES, CONCERTS, etc.

Prospectus à Bon Marché dans les 24 Heures

Les Prospectus peuvent être pliés et mis sous bandes à l'adresse de tous les clients ou de toutes les professions pour le département ou pour toute la France.

Billets

de Naissance et de Mariage

LETTRES DEUIL

livrées dans les 2 heures

ETC., ETC.

Bandes-Adresses
à 2 francs le mille

ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT

Catalogues

et tous Travaux de Publicité

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Pour les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1891

Le Maire,

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.